



LE SERVICE DE GESTION DE CERTIFICAT

Délivrez des certificats électroniques à vos collaborateurs, clients, fournisseurs, partenaires, adhérents...

Véritable carte d'identité électronique, le certificat garantit l'identité de son titulaire. Sa légitimité est liée à l'Autorité de Certification qui le génère et à l'Autorité d'Enregistrement qui le délivre.

Opérateur de Services de Certification Electronique, CertEurope met en place l'infrastructure technique et organisationnelle nécessaire à la délivrance et à la distribution de certificats électroniques.

LE CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE, POUR QUOI FAIRE ?

- **Contrôler les accès** aux systèmes d'information de l'entreprise (extranet, intranet, Internet...). Le certificat permet de remplacer le vulnérable login/mot de passe par une authentification forte et d'éviter les usurpations d'identité.
- **Signer électroniquement** des documents (couplé avec une application de signature électronique). La signature électronique marque l'engagement d'une personne sur le contenu d'un document, grâce à celle-ci, l'intégrité du document et l'identité du signataire sont garanties.
- **Chiffrer des données** échangées et ainsi garantir leur confidentialité.

SERVICES ASSOCIÉS

- Outils d'administration avancés et paramétrables:
 - Module de commande en ligne connecté avec le Registre du Commerce et la base INSEE
 - Module de gestion des abonnements
 - Module de génération et révocation des certificats
- Suivi, assistance et formation des Autorités d'Enregistrement
- Gestion des stocks de supports cryptographiques
- Personnalisation des supports cryptographiques et des kits d'installation
- Service de hotline
- Service de révocation d'urgence 7j/7, 24h/24

QUALIFICATIONS

- ▶ **Accréditation** « Prestataire de Services de Certification Electronique qualifié » délivrée par LSTI, organisme de qualification accrédité par le COFRAC.
Ce label de qualité garantit la conformité de CertEurope à la spécification européenne ETSI/ TS 101456 (AFNOR Z 74-400)
- ▶ **Conformité au RGS** (Référentiel Général de Sécurité) approuvé par l'arrêté du Premier ministre du 6 mai 2010 et relatif aux échanges électroniques entre usagers et autorités administratives et à la spécification ETSI/TS 102042



SIMPLICITÉ DE DEPLOIEMENT

Avec ses outils d'administration paramétrables et personnalisables, CertiPKI est le seul service clé en main et externalisé de gestion de certificats.

LES AVANTAGES CERTIPKI

- ▶ Opérateur de Service de Certification
- ▶ Électronique qualifié et référencé RGS
- ▶ Service de gestion des certificats électroniques clé en main
- ▶ Choix du type de certificat à déployer
- ▶ Un service orienté utilisateurs : commande en ligne, kits client, formation, hotline

AUTORITÉS DE CERTIFICATION DÉDIÉES

? QUOI ?

Mise en place d'une infrastructure pour délivrer et distribuer des certificats électroniques au sein d'une structure cliente (création d'une PKI dédiée).

🔍 COMMENT ?

Au delà de la conception technique, CertEurope assiste le client dans la rédaction de sa Politique de Certification : définition du cahier des charges et analyse des besoins, définition des procédures techniques et juridiques d'attribution des certificats.

Pour aller plus loin, CertEurope aide à faire homologuer la Politique de Certification auprès des organismes accrédités.

👤 POUR QUI ?

Entreprise qui souhaite gérer sa propre Autorité de Certification et délivrer des certificats suivant ses propres besoins.

AUTORITÉS DE CERTIFICATION MUTUALISÉES

? QUOI ?

Gamme d'Autorités de Certification mutualisées «prêtes à l'emploi» et éprouvées.

Cette gamme couvre différents niveaux de sécurité (RGS *, **, ***, PRIS V1, Qualifié...) et comporte des AC **référéncées** auprès de nombreuses applications (SIV, plateformes d'Appels d'Offres, Sylae, applications bancaires) et **reconnues** nativement par Adobe.

🔍 COMMENT ?

Possibilité d'**externaliser** ou de gérer **en interne** les différents rôles liés à l'émission et l'administration des certificats électroniques : commande, génération, délivrance et support client.

Dans sa version totalement externalisée, le service est opérationnel en moins de 10 jours.

👤 POUR QUI ?

Entreprises qui souhaitent équiper une population (employés, clients, partenaires...) en certificats en gérant partiellement ou en s'affranchissant des processus techniques et administratifs.

Choix du certificat distribué *Une gamme de certificats pour répondre à chaque besoin.*

Certificat logiciel délivré via Internet

Pour la souscription d'un contrat en ligne par un internaute (mutuelle, formation...). Si le certificat est référencé RGS*, pour effectuer certaines téléprocédures.

Certificat sur support cryptographique, remis par courrier en recommandé avec accusé de réception

Pour équiper ses collaborateurs et clients (BtoB) à l'étranger...

Certificat sur support cryptographique, remis en face à face

Référencé auprès de l'Etat, le certificat est polyvalent et permet d'effectuer les téléprocédures. Il s'intègre également aux applications métiers pour signer et s'authentifier (RGS **).

Certificat Qualifié

Pour effectuer une signature présumée fiable.







Certificat Cachet Serveur

Egalement appelé certificat de personne morale, il est utilisé pour signer au nom d'une entité morale et est idéal pour la signature en masse (factures, bulletins de paye...)

Certificat d'Authentification Serveur

Il permet à une application cliente d'être authentifiée auprès d'un serveur et de sécuriser les données échangées.

QUELQUES RÉFÉRENCES

	Groupe BPCE Le Groupe Banque Populaire - Caisse d'Épargne délivre des certificats RGS** à ses entreprises clientes afin d'assurer un accès sécurisé à ses services web.
	Infogreffe « Certigreffe » est aujourd'hui, en nombre de porteurs actifs, la première Autorité d'Enregistrement référencée par l'Etat.
	La Chambre Nationale des Huissiers de Justice Avec l'Autorité de Certification mutualisée « CertEurope qualifié », la CNHJ permet aux huissiers de signer des actes authentiques.
	Le Conseil National des Barreaux Le CNB délivre aux avocats français des certificats « AC Avocat » pour se connecter sur les portails des Juridictions.
	APCM L'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat a développé sa propre Autorité de Certification opérée par CertEurope pour délivrer à plus de 920 000 entreprises des certificats électroniques référencés RGS**.
	INPI L'Institut National de la Propriété Industrielle a choisi CertEurope pour délivrer les certificats nécessaires au dépôt de marque en ligne.

CertEurope
26 rue du Faubourg Poissonnière,
75010 Paris
tel : 01 49 70 29 30
www.certeurope.fr

CertEurope est une société du Groupe Oodrive, éditeur de logiciels de gestion de fichiers en ligne : sauvegarde, partage, dématérialisation et e-confiance.

CertEurope conçoit des applications qui sécurisent les échanges électroniques. Ses certificats numériques et ses services de signature, d'horodatage et d'archivage électroniques sont utilisés pour garantir la confidentialité et la traçabilité des échanges.

Prestataire de Services de Certification qualifié
CertEurope est conforme à l'arrêté du 26 juillet 2004 et aux spécifications européennes ETSI/TS 101456 et ETSI/TS 102042.

